Journal de la Nouvelle-Orléans.
Edition: Première Année.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 14 AOUT 1889.

PETITES ANNONCES.

VENDRE—Immeuble de coin, comprenant 2 maisons, rapportant $20 à $25 par mois; prix $1,000; terme de $25 chaque mois, sans intérêt. S'adresser à Mme Mena, 197 Conti.
14 août—7

VENDRE 2 MULE, bon pour monter et travailler à la voiture; 1 cheval et voiture, le tout en bon état. S'adresser à M. [illegible]
14 août—7

A LOUER—Une maison contenant 4 pièces et cuisine, située rue Prytania, entre Josephine et Upperline. S'adresser à M. [illegible]
14 août—7

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Hermann Stephan vers ses héritiers et ayants droit.

Succession de Jeanne Stephan vers ses héritiers et ayants droit.

COUR CIVILE DU DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS.—No 97,675.—Division C.—Succession de Pierre Schindler.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de Pierre Schindler, décédé, que le Juge de la Cour Civile du District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, a, par son ordre du 8 août 1889, fixé au 24 août 1889 à 11 heures A. M. pour entendre le rapport de l'administrateur de la succession de Pierre Schindler, contenant le compte de son administration, les pièces justificatives et la demande de l'administrateur pour être déchargé de son administration, et que les héritiers et ayants droit de Pierre Schindler, décédé, sont requis de produire leurs titres de créance, s'ils ne l'ont déjà fait, et de comparaître devant ledit Juge, à l'époque susdite, pour voir homologuer ledit rapport, s'ils le jugent à propos.

Par ordre de la Cour,
R. A. LUMINAIS,
Greffier.
9 août—9 14 19

Succession de Pierre Schindler.

COUR CIVILE DU DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS.—No 97,675.—Division C.—Succession de Pierre Schindler.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de Pierre Schindler, décédé, que le Juge de la Cour Civile du District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, a, par son ordre du 8 août 1889, fixé au 24 août 1889 à 11 heures A. M. pour entendre le rapport de l'administrateur de la succession de Pierre Schindler, contenant le compte de son administration, les pièces justificatives et la demande de l'administrateur pour être déchargé de son administration, et que les héritiers et ayants droit de Pierre Schindler, décédé, sont requis de produire leurs titres de créance, s'ils ne l'ont déjà fait, et de comparaître devant ledit Juge, à l'époque susdite, pour voir homologuer ledit rapport, s'ils le jugent à propos.

Par ordre de la Cour,
R. A. LUMINAIS,
Greffier.
9 août—9 14 19

Succession de Pierre Schindler.

COUR CIVILE DU DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS.—No 97,675.—Division C.—Succession de Pierre Schindler.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de Pierre Schindler, décédé, que le Juge de la Cour Civile du District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, a, par son ordre du 8 août 1889, fixé au 24 août 1889 à 11 heures A. M. pour entendre le rapport de l'administrateur de la succession de Pierre Schindler, contenant le compte de son administration, les pièces justificatives et la demande de l'administrateur pour être déchargé de son administration, et que les héritiers et ayants droit de Pierre Schindler, décédé, sont requis de produire leurs titres de créance, s'ils ne l'ont déjà fait, et de comparaître devant ledit Juge, à l'époque susdite, pour voir homologuer ledit rapport, s'ils le jugent à propos.

Par ordre de la Cour,
R. A. LUMINAIS,
Greffier.
9 août—9 14 19

Succession de F. Andrieu.

COUR CIVILE DU DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 97,655.—Division C.—Succession de F. Andrieu.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de F. Andrieu, décédé, que le Juge de la Cour Civile du District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, a, par son ordre du 8 août 1889, fixé au 24 août 1889 à 11 heures A. M. pour entendre le rapport de l'administrateur de la succession de F. Andrieu, contenant le compte de son administration, les pièces justificatives et la demande de l'administrateur pour être déchargé de son administration, et que les héritiers et ayants droit de F. Andrieu, décédé, sont requis de produire leurs titres de créance, s'ils ne l'ont déjà fait, et de comparaître devant ledit Juge, à l'époque susdite, pour voir homologuer ledit rapport, s'ils le jugent à propos.

Par ordre de la Cour,
R. A. LUMINAIS,
Greffier.
9 août—9 14 19

Succession de Paul Williams.

COUR CIVILE DU DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 96,764.—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de Paul Williams, décédé, que le Juge de la Cour Civile du District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, a, par son ordre du 8 août 1889, fixé au 24 août 1889 à 11 heures A. M. pour entendre le rapport de l'administrateur de la succession de Paul Williams, contenant le compte de son administration, les pièces justificatives et la demande de l'administrateur pour être déchargé de son administration, et que les héritiers et ayants droit de Paul Williams, décédé, sont requis de produire leurs titres de créance, s'ils ne l'ont déjà fait, et de comparaître devant ledit Juge, à l'époque susdite, pour voir homologuer ledit rapport, s'ils le jugent à propos.

Par ordre de la Cour,
R. A. LUMINAIS,
Greffier.
7 août—7 11 16

Succession de Mme Emilly Glover.

COUR CIVILE DU DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 94,925.—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de Mme Emilly Glover, décédée, que le Juge de la Cour Civile du District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, a fixé au 24 août 1889 à 11 heures A. M. pour entendre le rapport de l'administrateur de la succession de Mme Emilly Glover, contenant le compte de son administration, les pièces justificatives et la demande de l'administrateur pour être déchargé de son administration, et que les héritiers et ayants droit de Mme Emilly Glover, décédée, sont requis de produire leurs titres de créance, s'ils ne l'ont déjà fait, et de comparaître devant ledit Juge, à l'époque susdite, pour voir homologuer ledit rapport, s'ils le jugent à propos.

Par ordre de la Cour,
R. A. LUMINAIS,
Greffier.
7 août—7.11.16

Succession de Francois P. Bourgeat.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 97,130.—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de feu François P. Bourgeat, décédé, que le Juge de la Cour Civile du District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, a fixé au 24 août 1889 à 11 heures A. M. pour entendre le rapport de l'administrateur de la succession de feu François P. Bourgeat, contenant le compte de son administration, les pièces justificatives et la demande de l'administrateur pour être déchargé de son administration, et que les héritiers et ayants droit de feu François P. Bourgeat, décédé, sont requis de produire leurs titres de créance, s'ils ne l'ont déjà fait, et de comparaître devant ledit Juge, à l'époque susdite, pour voir homologuer ledit rapport, s'ils le jugent à propos.

Par ordre de la Cour,
R. A. LUMINAIS, Greffier.
7 août—7 11

Succession de George H. Hieber.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 96,126.—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de George H. Hieber, décédé, que le Juge de la Cour Civile du District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, a fixé au 24 août 1889 à 11 heures A. M. pour entendre le rapport de l'administrateur de la succession de George H. Hieber, contenant le compte de son administration, les pièces justificatives et la demande de l'administrateur pour être déchargé de son administration, et que les héritiers et ayants droit de George H. Hieber, décédé, sont requis de produire leurs titres de créance, s'ils ne l'ont déjà fait, et de comparaître devant ledit Juge, à l'époque susdite, pour voir homologuer ledit rapport, s'ils le jugent à propos.

Par ordre de la Cour,
R. A. LUMINAIS, Greffier.
2 août—6 7 11

Succession de Robert Crawford.

COUR CIVILE DU DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 97,597.—Division C.—Avis est par le présent donné que Catherine Mc Gauley, veuve Robert Crawford, a fait déposer au greffe de la Cour Civile du District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, le tableau de la succession de Robert Crawford, décédé, le 3 août 1889, à la Nouvelle-Orléans, ainsi que le testament dudit défunt, en date du 29 juin 1889, et a demandé que ledit tableau et ledit testament soient homologués, ou autrement pourvus, et que les héritiers connus et inconnus de Robert Crawford, décédé, soient sommés par mandement de comparaître devant ledit Juge, à l'époque susdite, pour voir homologuer ledit tableau et ledit testament, ou autrement pourvus, et qu'ils soient envoyés en possession de la succession de Robert Crawford, décédé, et pour voir ordonner le paiement des frais funéraires et de la dette privilégiée, et pour voir ordonner la délivrance des legs particuliers, et pour voir ordonner la délivrance du reliquat de la succession de Robert Crawford, décédé, à ses héritiers légaux, et pour voir ordonner la radiation de toutes inscriptions hypothécaires, et pour voir ordonner la mainlevée de toutes saisies-arrêts, et pour voir ordonner la délivrance de tous titres et papiers appartenant à la succession de Robert Crawford, décédé